

---

## COMPTE RENDU COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

### 19 Janvier 2009, Consultation par courrier électronique

---

Jean ALLARY (courrier), Claude BERNARDIN, Vincent BLANCHARD, Jean-Marie DEPARDIEU, Catherine GERMAIN, Franck GERMAIN, Robert JAY, Françoise LAPICQUE, Julien MALTRY, Eric MATHIS, Bertrand VILLER, Allain VOYEN, Catherine BARBIER-CARPENTIER.

#### Litiges sur la 8<sup>ème</sup> journée de championnat régional du 11 janvier 2009

✚ **Régionale 4 poule F** : rencontre LIGNY EN BARROIS TT 2 / THIAVILLE 1.  
Forfait de l'équipe de LIGNY EN BARROIS qui devait se rendre à THIAVILLE suite à une demande d'inversement du lieu de la rencontre qui avait été acceptée.  
Forfait prévenu téléphoniquement à 7h40 le dimanche matin.  
*Décision* : défaite par forfait 20/00 (0 pt) et amende de 92,70€ (montant de l'engagement en R4) pour le club de LIGNY EN BARROIS.

✚ **Régionale 3 poule E** : rencontre SAINT DIE 2 / SARREBOURG REDING 3  
Présence d'un poussin (ANCEL Luca) dans la composition de l'équipe de SARREBOURG REDING, en table B, noté absent pour toutes ses rencontres.  
*Décision* : joueur non qualifié donc retiré de la feuille – amende de 15 euros pour équipe incomplète.  
+ Transmission de la feuille de rencontre à la CRA.

✚ **Régionale 4 poule G** : rencontre ETIVAL CLAIREFONTAINE 4 / ANOULD 4  
Présence de deux mutés (ANCEL Romain et DAUTREY Alexandre) dans la composition de l'équipe d'ETIVAL CLAIREFONTAINE. Tous deux ont évolué en table A.  
*Décision* : le joueur le moins bien classé n'est pas qualifié, donc retiré de la feuille soit une table A incomplète pour ETIVAL. ETIVAL perd par pénalité 20/00 (0 pt) et amende de 15 euros pour mauvaise composition d'équipe.  
+ Transmission de la feuille de rencontre à la CRA.

✚ **Régionale 4 poule E** : rencontre FLAVIGNY LUDRES 1 / BAR LE DUC 1  
Rapport du JA au dos de la feuille de rencontre indiquant qu'un joueur de BAR LE DUC (MICHEL Romuald) n'a pas présenté son certificat médical. Celui-ci a néanmoins joué et perdu toutes ses parties en table B.  
*Décision* : considérer le joueur MICHEL Romuald comme non qualifié pour la rencontre donc retiré de la feuille de match et amende de 15 euros pour BAR LE DUC pour équipe incomplète.  
+ Transmission de la feuille de rencontre à la CRA.